



**M^e ALAIN
BENSOUSSAN,**
avocat à la cour d'appel de Paris
et spécialiste en droit
de l'informatique,
vous informe
de vos droits.

Responsabilité allégée pour les hébergeurs de contenus

L'AVIS de notre avocat

La Cour de cassation confirme l'applicabilité du régime de responsabilité « allégé », issu de la loi pour la confiance dans l'économie numérique (dite LCEN) aux hébergeurs de contenus comme la plate-forme de partage de vidéos Dailymotion (Cass. civ. 1^{re}, 17-2-2011). Aux termes de l'article 6 de cette loi, ceux-ci bénéficient de l'immunité qui protège les prestataires techniques.

Les hébergeurs ont une obligation d'identification des personnes qui ont créé un contenu qu'ils hébergent, mais n'ont pas d'obligation générale de surveillance des informations qu'ils transmettent ou stockent (contrairement aux éditeurs). Ils ne peuvent être tenus civilement ou pénalement responsables que s'ils ont connaissance d'activités ou d'informations « manifestement » illicites et qu'ils n'agissent pas promptement pour retirer ces informations ou en rendre l'accès impossible. L'intermédiaire technique n'est pas, en effet, présumé avoir connaissance du caractère illicite des informations qu'il stocke ou des activités de ceux qui utilisent ses services. En revanche, en vertu de l'article 6, I, 5 de la LCEN, la connaissance de ces faits est présumée acquise dès lors que les faits litigieux lui ont été signalés dans les règles de forme prévues (procédure spécifique dite de « notification »).

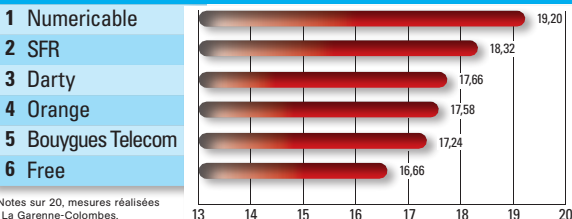
Baromètre

INTERNET

En partenariat avec



CLASSEMENT DES FAI - DU 10 AU 16/03/2011 *



*Notes sur 20, mesures réalisées à La Garenne-Colombes, Neuilly-sur-Seine et Marseille.

L'ANALYSE

Les accès Internet évalués cette semaine ont présenté des évolutions variées. Les tests réalisés depuis la région parisienne ont ainsi globalement affiché des progrès, notamment en ce qui concerne la vitesse de chargement des pages Web. Il n'en était pas de même pour la région marseillaise, où les performances sur ce même indicateur se sont un peu dégradées. Par ailleurs, Darty a enregistré des pertes de paquets assez importantes sur les deux zones de tests.